

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 4 JUIN 2018 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin.
Mesdames les conseillères : Véronique Fortin, Sylvie Beaumont et Audrey Villeneuve.
Messieurs les conseillers : Jocelyn Fradette, Frédéric Tremblay et Alain Fortin.

ABSENCES MOTIVÉES : Messieurs les conseillers Olivier Larouche et François Carrier.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. — Mot de bienvenue aux journalistes et contribuables présents, ainsi qu'aux téléspectateurs de la Télévision communautaire.

ORDRE DU JOUR

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES TENUES LES 22 ET 28 MAI 2018

Sur proposition de madame la conseillère Véronique Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'exempter le greffier de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 22 et 28 mai 2018. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 22 MAI 2018

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 22 mai 2018, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

291-16-2018

292-16-2018

293A-16-2018

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE 293B-16-2018
TENUE LE LUNDI 28 MAI 2018

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
 appuyée par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
 IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi
 28 mai 2018, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL D'ALMA – FESTIVAL 294-16-2018
DES BIÈRES 2018 – FERMETURE DE RUES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa programmation estivale, la
 Société de développement commercial d'Alma coordonne la tenue du festival
 des Bières les 26, 27 et 28 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cette activité nécessite la fermeture
 temporaire d'une section de la rue Collard Ouest, comprise entre l'avenue
 Labrecque et l'avenue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT la demande formulée par ladite Société de développement
 commercial d'Alma afin d'obtenir une autorisation écrite pour lui permettre de
 fermer certaines rues au centre-ville et de bénéficier de l'assistance de la
 Sûreté du Québec conformément aux exigences du ministère des
 Transports;

il est proposé par madame la conseillère Véronique Fortin,
 appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
 ET RÉSOLU :

"d'autoriser la Société de développement commercial d'Alma à fermer
 temporairement certaines rues au centre-ville et de demander l'assistance de
 la Sûreté du Québec et du Service de prévention des incendies de la Ville
 d'Alma pour la tenue du festival des Bières les 26, 27 et 28 juillet 2018, le
 tout, selon les modalités décrites dans le document intitulé « Centre-ville
 Alma – Fermeture de rues – Liste des événements 2018 », dont copie
 demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL D'ALMA – DEMANDE 295-16-2018
D'AUTORISATION DE PERMIS D'ALCOOL – FESTIVAL DES BIÈRES
2018

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa programmation estivale, la Société
 de développement commercial d'Alma (S.D.C. d'Alma) organise le festival
 des Bières, qui se déroulera au centre-ville les 26, 27 et 28 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour la tenue de cette activité, la Société de
 développement commercial d'Alma désire faire une demande pour l'obtention
 des permis de vente d'alcool pour ces journées d'activités;

CONSIDÉRANT QU'elle sollicite l'accord de la Ville d'Alma pour la
 présentation de cette demande, avec, si possible, l'autorisation de vendre des
 boissons gazeuses et des boissons alcoolisées dans des cannettes au lieu de
 verres en plastique;

il est proposé par madame la conseillère Audrée Villeneuve,
appuyée par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"que la Ville d'Alma autorise et appuie la Société de développement commercial d'Alma à présenter à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec la demande pour l'obtention des permis d'alcool requis pour la tenue de l'activité ci-haut mentionnée au centre-ville."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ULTRAMARATHON SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – AUTORISATION À EMPRUNTER LES RUES DE LA VILLE **296-16-2018**

Ce sujet a été retiré de la présente séance, l'événement ayant eu lieu les 31 mai et 1^{er} juin 2018.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE D'ALMA – SUBVENTION 2018 **297-16-2018**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'horticulture d'Alma organise diverses activités liées à la promotion de l'horticulture sur le territoire municipal, notamment le concours de photos « Montrez-nous votre façade »;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les dirigeants de cet organisme afin de poursuivre ses activités;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention non récurrente de 2 000 \$ à la Société d'horticulture d'Alma afin qu'elle puisse poursuivre ses activités et réaliser le concours de photos « Montrez-nous votre façade », cette somme étant prise à même le budget de la Ville."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS – PÉRIODE DU 22 AVRIL AU 19 MAI 2018 **298-16-2018**

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par madame la conseillère Audrée Villeneuve,
IL EST RÉSOLU :

"d'approuver ce sommaire des déboursés pour la période du 22 avril au 19 mai 2018 et qui s'établit comme suit :

DÉBOURSÉS PAR ÉMISSION DE CHÈQUES

	Chèques de la période			Chèques annulés sur liste	Déboursés nets
	De	À	Montant		
Total des chèques émis :	181282	181652	1 169 613,22 \$	70 710,39 \$	1 098 902,83 \$

PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR INTERNET ET TRANSFERTS DIRECTS

Paiement de factures par internet (Bell et Hydro-Québec) M631 à M645 :	240 587,69 \$
Paiements de factures effectués par transit : T4232 à T4396 :	1 440 734,28 \$
Paiements de factures effectués par transferts bancaires : S-10034 à S-10091	69 346,07 \$
Salaires et contributions de l'employeur versés :	1 282 353,35 \$
Service de la dette :	27 920,50 \$
Électricité HQ réseau :	962 350,73 \$
Autres :	2 123,57 \$
Total des déboursés par internet et transferts directs :	4 025 416,19 \$
GRAND TOTAL DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE :	5 124 319,02 \$

N.B. : Au cours de la même période, le travail effectué en temps supplémentaire s'élève à 15 794.38 \$."

(selon les chiffres fournis par M. Yves Thériault en date du 23 mai 2018)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**SOUMISSIONS – IMPRESSION – BULLETIN MUNICIPAL****299-16-2018**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'impression du bulletin municipal, les soumissions suivantes ont été reçues le 19 avril 2018 :

Impression	
Soumissionnaires	Prix, taxes incluses
Bureau en gros – Alma	22 352,08 \$
Graphiscan inc. – Alma	22 397,13 \$
Copieexpert inc. – Alma	25 726,81 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit la conseillère en communication et l'acheteur municipal concernant la conformité des soumissions reçues, l'erreur de calcul dans la soumission de la firme Bureau en gros qui a été corrigée et les taxes incluses ce qui modifie le montant à 22 548,08 \$;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'octroyer le contrat pour l'impression du bulletin municipal au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Graphiscan inc. d'Alma, pour un montant de 22 397,13 \$, taxes incluses cette somme étant prise à même le budget."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**SOUMISSIONS – GÉNÉRATRICE DE 400 KW SUR REMORQUE****300-16-2018**

Ce sujet est reporté pour étude supplémentaire.

SUBVENTION – « FONDATION DE MA VIE » – CAMPAGNE DE FINANCEMENT**301-16-2018**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la « Fondation de ma vie » de l'hôpital régional de Chicoutimi a lancé la « Grande campagne VIVRE+ 2016-2020 » auprès des intervenants de la région afin de maintenir

l'accès à des soins spécialisés de qualité dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean et de développer une vocation en recherche et en formation universitaire à titre d'hôpital universitaire;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière formulée auprès de la Ville d'Alma dans le cadre de cette campagne majeure de financement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun d'appuyer cette campagne en contribuant financièrement en ayant à l'esprit de favoriser l'accessibilité à des services de santé spécialisés et surspécialisés ainsi que le recrutement de nouveaux médecins formés dans la région;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention de 50 000 \$ à la « Fondation de ma vie » de l'hôpital régional de Chicoutimi, dans le cadre de la « Grande campagne VIVRE+ 2016-2020 », les fonds pris à même le budget, et payable selon les modalités suivantes, à savoir :

- 10 000 \$ pour l'exercice financier 2019;
- 10 000 \$ pour l'exercice financier 2020;
- 10 000 \$ pour l'exercice financier 2021;
- 10 000 \$ pour l'exercice financier 2022;
- 10 000 \$ pour l'exercice financier 2023."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FESTIVAL DES BIÈRES D'ALMA – 6^e ÉDITION – COMMANDITE

302-16-2018

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Festival des bières d'Alma » a été créé en 2012 et a pour mission d'offrir le premier événement festif de dégustation de bières en plein cœur du centre-ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE la 6^e édition de ce festival aura lieu du 26 au 28 juillet 2018 sur la Place Cogeco et la rue Collard Ouest;

CONSIDÉRANT QUE cet événement représente une belle occasion de faire connaître les excellents produits offerts par les microbrasseries de la région, tout en permettant des retombées économiques intéressantes pour la communauté almatoise;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les dirigeants du comité organisateur et le plan d'affaires dudit organisme;

il est proposé par madame la conseillère Véronique Fortin,
appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'accorder une aide financière de 5 000 \$ au Festival des bières d'Alma à titre de commandite avec le plan de visibilité associé dans leur demande initiale, pour la 6^e édition dudit festival qui aura lieu du 26 au 28 juillet 2018 sur la Place Cogeco et la rue Collard Ouest, le tout conditionnellement à la tenue de l'événement, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville, étant entendu qu'il faut déduire de cette somme les demandes de services formulées par cet organisme."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJETS SPÉCIAUX AUX AÎNÉS – SUBVENTION 2018**303-16-2018**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des loisirs et de la culture dans son rapport de la réunion tenue le 16 mai 2018 relativement à l'acceptation des quatre projets spéciaux 2018 pour les aînés, suite à un appel d'offres transmis aux Clubs d'âge d'or et au Centre d'action bénévole du Lac;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs et de la culture, après analyse et ajustement des montants en fonction des objectifs du programme, recommande au conseil municipal d'accepter les projets en provenance des Clubs d'âge d'or et du Centre d'action bénévole du Lac, pour une somme totale de 4 500 \$, et de prélever cette somme dans le budget associé à la politique d'aide aux aînés;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par madame la conseillère Aurée Villeneuve, ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement des subventions pour les projets suivants dans le cadre des projets spéciaux 2018 pour les aînés :

Club d'âge d'or St-Sacrement	1 000 \$
Club d'âge d'or St-Pierre et FADOQ	1 000 \$
Club Vitalité d'Alma	1 000 \$
Centre d'action bénévole du Lac inc.	1 500 \$

le tout au montant de 4 500 \$."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJETS SPÉCIAUX 2018 – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**304-16-2018**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture a demandé à ses organismes associés et accrédités de lui soumettre des projets spéciaux pour diverses immobilisations;

CONSIDÉRANT les critères retenus par le comité conjoint loisirs et culture afin de respecter le montant prévu au budget pour ces subventions, soit :

- respecter le principe de l'alternance annuelle;
- l'achat des équipements favorise-t-il le développement de l'activité ?
- favoriser les équipements qui servent directement à la pratique de la discipline concernée;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Véronique Fortin, ET RÉSOLU :

"d'accepter les projets spéciaux suivants aux organismes associés et accrédités au Service des loisirs et de la culture :

• Baseball mineur	1 150 \$
• Centre Sagamie	1 500 \$
• Club Castor, secteur Nord	500 \$
• Club d'avion téléguidé	250 \$
• Club de bridge	742 \$
• Club de curling Riverbend	305 \$
• Club de patinage artistique Les Lames d'argent	750 \$

• Club de patinage de vitesse les Satellites	1 500 \$
• Club de ski de fond Dorval	699 \$
• Club de Tennis d'Alma	146 \$
• Club de vélo de montagne Cyclone	375 \$
• Club d'échec d'Alma	209 \$
• Club folklorique d'Alma	1 000 \$
• Club Gymnasco	1 500 \$
• Club Teakwondo	1 562 \$
• Ensemble musical Transition	1 000 \$
• Couvige des dentellières et brodeuses du pays des bleuets	230 \$
• École de formation musicale d'Alma	1 000 \$
• IQ L'Atelier	391 \$
• Kino-Cœur	89 \$
• Langage Plus	1 250 \$
• Le Narval	1 380 \$
• Les amis des Aiglons junior AA	1 500 \$
• Liberté à vélo (Tour cyclisme LSJ)	640 \$
• Société d'horticulture d'Alma	499 \$
• Tournoi de curling de Delisle	1 000 \$

le tout au montant de 21 167 \$;

cette somme étant prise à même le budget du Service des loisirs et de la culture;

et d'autoriser le versement desdites subventions conditionnellement à la participation financière des organismes pour la réalisation du projet présenté."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION - PROJET PILOTE – SITE DE MOTOCROSS – CLUB MX ALMA

305-16-2018

CONSIDÉRANT QUE la demande formulée par le Club MX Alma pour tenir une activité de championnat de motocross circuit régional conjointement avec le Club de Motocross Saguenay-Lac-St-Jean sur le site utilisé à l'aéroport d'Alma le 7 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité donne son accord pour la tenue de cette activité à la condition que le Club MX Alma la dégage de toute responsabilité, qu'il lui fournisse une preuve d'assurance et qu'il respecte les lieux et activités de l'aéroport;

CONSIDÉRANT QUE ledit club en question doit obtenir les autorisations et permis requis pour ce genre de site et respecter toute législation applicable;

CONSIDÉRANT QUE le club assume la responsabilité et les frais reliés à l'aménagement du site et tient la Ville d'Alma indemne de toute réclamation ou dommage qu'il ou que tout tiers pourrait avoir à la suite de cette autorisation;

il est proposé par madame la conseillère Audrée Villeneuve, appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser la tenue d'un championnat de motocross circuit régional le 7 juillet 2018 par et sous l'entière responsabilité du « Club Mx Alma », sur le site qui leur est permis d'utilisé à l'aéroport d'Alma, et ce, aux conditions ci-avant mentionnées."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 315-2018 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 199-2012

306-16-2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, ET RÉSOLU :

"d'adopter le premier projet de règlement 315-2018 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 199-2012, de façon à autoriser:

- l'entreposage saisonnier de sable et de balles de foin sur un terrain contigu au parc industriel Sud Lucien-Collard, en arrière-lot de la route du Lac Ouest;
- l'agrandissement de l'aire de stationnement de la laiterie de la coopérative Nutrinor;
- l'agrandissement de la cour automobile vers l'arrière du concessionnaire Mitsubishi;
- la construction d'une résidence multifamiliale de 8 logements à l'extrémité Est de la rue des Camélias;
- la construction d'une résidence trifamiliale du côté nord de la rue de la Croix, entre l'avenue du Pont Sud et la rue Lapointe;
- l'ajout d'une aire de stationnement à la station-service projetée au coin sud-est des boulevards Saint-Luc et Saint-Jude;
- les résidences unifamiliales jumelées dans le prolongement sud de l'avenue d'Iberville;
- une cour de véhicules automobiles du côté ouest de l'avenue Desmeules, au nord de la rue Melançon Ouest;
- les résidences de 3 logements dans le secteur de la rue Gaudet, sous réserve d'avoir la superficie de terrain suffisante;
- les garages attenants à une résidence, sur une largeur correspondant au plus à 50 % de celle du rez-de-chaussée du bâtiment;
- sous certaines conditions, dans les zones agricoles, l'élevage saisonnier d'au plus 6 porcelets;
- les kiosques d'un marché public dans l'aire de stationnement du parc des Pluviers, dans le secteur Saint-Cœur-de-Marie;
- une expérience pilote de commerce saisonnier de restauration au centre-ville;
- les normes de lotissement de terrains partiellement desservis dans le secteur du futur chemin du Panorama, dans le quartier Talbot;
- un ensemble domiciliaire intégré entre la rue Sacré-Coeur Est et la rivière Petite-Décharge;
- les normes de lotissement de terrains de camping sur l'île d'Alma, à proximité du lac Saint-Jean. "

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES**307-16-2018****SOUMISSIONS – BORDURES DE BÉTON POUR RUES 2018**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de bordures de béton pour l'ensemble des rues désignées, les soumissions suivantes ont été reçues le 1^{er} juin 2018 :

Nom du soumissionnaire	Prix total, taxes incluses
Lachance Asphalte (1987) inc. – Alma	24 238,25 \$
Groupe Giroux-Maçonnex inc. – Saint-Bruno	24 941 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et la directrice du Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison de bordures de béton pour l'ensemble des rues désignées, à la firme Lachance Asphalte 1987 inc. d'Alma, pour un coût total de 24 238,25 \$, taxes incluses, conformément à la soumission reçue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au projet d'immobilisation numéro 044."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**308-16-2018****CONDOLÉANCES – MONSIEUR ALBERT PARADIS**

CONSIDÉRANT le récent décès de monsieur Albert Paradis, père de monsieur Jean Paradis, greffier de la Ville d'Alma;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"que le conseil municipal offre ses condoléances à la famille de monsieur Albert Paradis, père de monsieur Jean Paradis, greffier de la Ville d'Alma."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**COMMUNIQUÉ – RÉSEAU CELLULAIRE ET INTERNET****309-16-2018**

Monsieur le Maire revient sur la conférence de presse tenue ce matin à l'hôtel de ville d'Alma pour annoncer que « La région se mobilise pour avoir une meilleure couverture réseau ». Ainsi, dans le but d'améliorer la couverture du réseau de téléphonie cellulaire et d'Internet haute vitesse, les quatre MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que la Ville de Saguenay lancent une vaste campagne pour mesurer les performances d'Internet et des services de réseaux cellulaires actuellement disponibles dans les municipalités de la région.

Le site web « *vitesseweb.ca* » est maintenant en ligne afin que les citoyens puissent effectuer un test de vitesse de leur service Internet. Ce site sera en ligne jusqu'au 24 juin 2018. En remplissant le formulaire, les citoyens effectueront un test sur la vitesse de leur service Internet, ce qui permettra aux élus de corriger les cartes de couverture utilisées présentement par le CRTC et Industrie Canada et d'obtenir des services plus adéquats pour les citoyens et les entreprises de la région.

Les élus de la région espèrent une participation minimale de 800 réponses, mais visent plutôt plus de 2 000 réponses. Monsieur le Maire invite les citoyens à remplir le questionnaire en grand nombre et ainsi favoriser une meilleure couverture Internet haute vitesse dans la région.

RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE

310-16-2018

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS

311-16-2018

Madame Christine Martel :

- Elle présente les nombreuses activités réalisées depuis quatre ans par le Comité de citoyens de Riverbend (Fêtes des voisins, plantation d'arbres, carnaval d'hiver, rencontres avec PFR et Roberval-Saguenay pour améliorer la qualité de vie des citoyens du quartier patrimonial.

Madame Vicky Potvin :

- Quels sont les mécanismes de consultation actuelle en vigueur à la Ville d'Alma relativement aux comités de citoyens?
- Le comité de citoyens de Riverbend souhaite que la Ville d'Alma adopte une politique de l'arbre spécifique pour ce quartier patrimonial.
- Est-ce que le conseil municipal va prévoir des budgets de fonctionnement pour les divers comités de citoyens actuellement en fonction sur le territoire almatois?
- De quelle façon un comité de citoyens peut formuler ses demandes auprès du conseil municipal?

Mesdames Martel et Potvin déposent un document de travail produit par le comité de citoyens de Riverbend concernant la « Planification des travaux de mises en valeur du quartier Riverbend ».

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 19 h 45.


greffier


maire